

Rouen

PUBLIE LE

28 JUIN 2024

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE L'ETINCELLE POUR L'EXERCICE 2023**PRESENTS** : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Laura SLIMANI, M. Kader CHEKHEMANI, M. Manuel LABBE (absent entre 15 h 45 et 16 h 40), M. Sileymane SOW, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par Mme Christine de CINTRE après son départ de la séance à 19 h 22), M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, Mme Sarah VAUZELLE, M. Nicolas ZUILLI, Adjointes au Maire,

Mme Hortense HECTOR (représentée par M. Mamadou DIALLO après son départ de la séance à 18 h 30), Mme Annie BOULON-FAHMY, Mme Elizabeth LABAYE, M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, M. Jean DE BEIR (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY après son départ de la séance à 19 h), M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNAC, M. Kader FEHIM (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 18 h 45), M. Pierre-Yves ROLLAND, M. Cyrille MOREAU (à partir de 14 h 45), Mme Marie FOUQUET, Mme Marie DESBORDES (représentée par Mme Caroline DUTARTE jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 30), Mme Marie ATINAULT (représentée par Mme Zohra AMIMI de 15 h 25 à 16 h 15 puis après son départ de la séance à 18 h 10), Mme Christine de CINTRE, M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Zohra AMIMI de 16 h 45 à 17 h 30), M. Thibaut DROUET, Mme Zohra AMIMI, Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU, M. Adrien NAIZET, M. Samuel de GENTIL-BAICHIS (jusqu'à son départ de la séance à 20 h 05), M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI, M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), M. Bruno DEVAUX (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Hayet ZERGUI, Mme Sophie CARPENTIER (représentée par Mme Marine CARON jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 45), M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), M. Guillaume CHAROULET (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Marine CARON, Mme Marie BERRUBE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET, Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS, Mme Régine GOMIS, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée M. Kader CHEKHEMANI), Mme Fatima EL KHILI (représentée M. Samuel de GENTIL-BAICHIS jusqu'à 20 h 05), M. Frédéric MARCHAND (représenté par Mme Françoise LESCONNAC), Mme Claire GUEVILLE (représentée par M. Jean-Pierre TREDET), M. Stéphane MARTOT (représenté par Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), M. Nicolas LEVARAY (représenté par Mme Laura SLIMANI).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE L'ETINCELLE POUR L'EXERCICE 2023

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget annexe de l'Etincelle pour l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La Ville de Rouen a été retenue comme collectivité expérimentatrice de la production de ce document dès 2022, l'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter en 2026.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

L'Etincelle, théâtre de la Ville est une structure unique de promotion, d'accompagnement et de diffusion de la création dans le domaine du spectacle vivant. Elle permet de proposer un projet artistique, culturel et territorial, axé sur la pluridisciplinarité (musiques du monde, jazz, théâtre, danse, jeune public), le soutien aux compagnies régionales et à l'émergence, ou encore le développement des actions de sensibilisation sur le terrain, avec une attention particulière portée aux publics fragilisés et aux plus jeunes.

Le compte financier unique de la Ville pour le budget annexe de l'Etincelle est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2023 fait apparaître un niveau de recettes de 1.097,69 K€ et un niveau de dépenses de 1.051,84 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2023
011 – Charges à caractère général	
	413 318,38
012 – Charges de personnel	613 938,09
65 – Autres charges de gestion courante	0,00
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
66 – Charges financières	117,41
67 – Charges exceptionnelles	0,00
Autres dépenses réelles	
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	1 027 373,88

023 – Virement à la section investissement	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 465,50
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	24 465,50

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	1 051 839,38
-------------------------------------	---------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	45 855,35
-----------------------------------	------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2023
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	113 701,81
73 – Impôts et taxes	
74 – Dotations, subventions et participations	974 990,52
75 – Autres produits de gestion courante	
	9,79
76 – Produits financiers	
77 – Produits exceptionnels	
Autres recettes	5 409,35
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	1 094 111,47

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 583,26
TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT	3 583,26

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	1 097 694,73
-------------------------------------	---------------------

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2023 s'élève donc à 45.855,35 €.

Les principaux mouvements de crédits de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ont été les suivants :

- **Dépenses** : les dépenses réelles de fonctionnement ont été mandatées à hauteur de 1.027,37 K€ en 2023, en baisse de 41,60 K€ (soit -3,89 %) par rapport au montant constaté en 2022 (pour mémoire : 1 068,97 K€).

Parmi ces dépenses de fonctionnement :

. 613,94 K€ ont permis la rémunération du personnel de la structure (personnel titulaire et recours aux intermittents du spectacle), montant en hausse de 46,17 K€ (soit +8,13 %) par rapport à l'année 2022 ;

. 337,95 K€ (soit 69,98 K€ de moins qu'en 2022 représentant une diminution de 17,15 %) ont été consacrés au financement de la diffusion des spectacles présentés tout au long de la saison, de l'accompagnement de la création régionale et de l'émergence, d'un programme d'action artistique et des projets de territoire (rémunération des compagnies, frais de gardiennage et de restauration, locations de matériels et équipements...);

. 35,93 K€ ont permis d'honorer l'ensemble des dépenses nécessaires à l'administration et au bon fonctionnement de la structure (maintenance, téléphonie, assurances, droits d'auteur, intérêts d'emprunt...);

. 39,55 K€ ont servis à concevoir et diffuser les outils de communication autour de la saison artistique sur l'ensemble des événements organisés par l'Etincelle.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement mandatées au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 24,46 K€, enregistrant une réduction de 54,68 % (soit – 10,76 K€) par rapport à 2022 (pour mémoire : 27,42 K€).

- **Recettes** : les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées à hauteur de 1.094,11 K€ en 2023, enregistrant une progression de 70,20 K€ (soit +7,59 %) par rapport à 2022.

Cette évolution est liée en grande partie par l'évolution de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal. En effet, principale recette de fonctionnement de ce budget, la subvention d'équilibre s'est élevée en 2023 à 841,83 K €, en augmentation de 48,7 K€ par rapport à 2022, soit une évolution de +6,15 %.

L'évolution des recettes de billetteries explique également cette hausse des recettes de fonctionnement avec une augmentation de +8,5K € par rapport à 2022.

L'Étincelle a également perçu, comme chaque année, des soutiens financiers de la part de la région Normandie (80,73 K €) et du département de la Seine-Maritime (20 K €).

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement clôture avec un déficit de 19 688,24 €.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2023
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	39 570,48
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 – Subventions d'investissement	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
26 – Participations et créances rattachées	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	40 570,48

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3.583,26
041 – Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	3 583,26

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	44 153,74
-------------------------------------	------------------

RESULTAT INVESTISSEMENT (HORS 1068)	-19 688,24
--	-------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2023
13 – Subventions d'investissement	0,00
16 – Emprunt et dette assimilée	0,00
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10226 – Taxe d'aménagement	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	0,00

021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 465,50
041 – Opérations patrimoniales	
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	24 465,50

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	24 465,50
-------------------------------------	------------------

Les principaux mouvements de crédits de la section d'investissement au titre de l'exercice 2023 ont été les suivants :

- Dépenses : elles ont été consacrées :

- . au remboursement du capital de la dette pour 1 k €.
- . à l'acquisition de matériel technique pour près de 24 K, permettant le renouvellement de projecteurs, gradateurs, micro,...

Ainsi 8,15 K€ de crédits ont été consacrés à la rénovation et l'aménagement de la salle de la chapelle Saint Louis ainsi que 5,7K€ à l'aménagement du hall de la salle Louis Jovet, et 2,7K€ pour l'aménagement de l'accueil de l'Étincelle.

- Recettes : elles sont constituées de la dotation aux amortissements, provenant de l'autofinancement dégagé au titre de la section de fonctionnement à hauteur de 24,46 K €.

RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

L'exercice budgétaire 2023 se solde par un excédent global de 167,34 K €, se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	45 855,35
Report excédent fonctionnement 2022	136 588,44
(a)	182 443,79

	Investissement
Résultat de l'exercice	-19 688,24
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
Report excédent investissement 2022	4 580,67
(b)	-15 107,57

Résultat de clôture 2023 (=a+b)	167 336,22
--	-------------------

Le résultat de clôture exposé ci-avant sera repris lors du vote de la décision modificative budgétaire n° 1 (budget supplémentaire 2024) du budget annexe de l'Étincelle.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir adopter le compte financier unique du budget annexe de l'Étincelle pour l'exercice 2023, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
MOUVEMENTS REELS	
Dépenses réelles de fonctionnement	1 027 373,88
Recettes réelles de fonctionnement	1 094 111,47
SOUS TOTAL	66 737,59
MOUVEMENTS D'ORDRE	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	24 465,50
Recettes d'ordre de fonctionnement	3 583,26
SOUS TOTAL	-20 882,24
Résultat de l'exercice 2023	45 855,35
Résultat antérieur reporté 2022	136 588,44
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023	182 443,79
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
MOUVEMENTS REELS	
Dépenses réelles d'investissement	40 570,48
Recettes réelles d'investissement	0,00
SOUS TOTAL	-40 570,48
MOUVEMENTS D'ORDRE	
Dépenses d'ordre d'investissement	3 583,26
Recettes d'ordre d'investissement	24 465,50
SOUS TOTAL	20 882,24
Résultat de l'exercice 2023	-19 688,24
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	
Résultat antérieur reporté 2022	4 580,67
TOTAL	4 580,67
Résultat de clôture de la section d'investissement 2023	-15 107,57
Résultat de clôture 2023	167 336,22

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- La délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2020 autorisant la candidature de la Ville à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

- L'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Rouen,

- Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget annexe de l'Etincelle ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Ville pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe de l'Etincelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget annexe de l'Etincelle annexé à la présente délibération ;

2.- constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3.- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	1 027 373,88
Recettes réelles de fonctionnement	1 094 111,47
SOUS TOTAL	66 737,59
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	24 465,50
Recettes d'ordre de fonctionnement	3 583,26
SOUS TOTAL	-20 882,24
Résultat de l'exercice 2023	45 855,35
Résultat antérieur reporté 2022	136 588,44
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023	182 443,79
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	40 570,48
Recettes réelles d'investissement	0,00
SOUS TOTAL	-40 570,48
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	3 583,26
Recettes d'ordre d'investissement	24 465,50
SOUS TOTAL	20 882,24
Résultat de l'exercice 2023	-19 688,24
<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTES</u>	
Résultat antérieur reporté 2022	4 580,67
TOTAL	4 580,67
Résultat de clôture de la section d'investissement 2023	-15 107,57
Résultat de clôture 2023	167 336,22

La délibération est adoptée
(43 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,
groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,
groupe communiste, élue non-inscrite)
(9 voix contre : groupe Rouen A'Venir Centre & Indépendants, groupe Au cœur de Rouen)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

